

Offre n°251267

## Informations générales

Etablissement : 0921204J – UNIVERSITE PARIS NANTERRE

Numéro dans le SI local : 546

Corps : MAITRE DE CONFERENCES

Article de référence : 26-I-1°

Section(s) : 21 - Histoire, civilisation, archéo. et art des mondes anciens...

Etat du poste : Vacant

## Calendrier du poste

Type de campagne : Synchronisée

Date de prise de fonctions du poste : 01/09/2025

Date de publication du poste : 01/03/2025

Ouverture des candidatures : 04/03/2025 10:00, heure de Paris

Clôture des candidatures : 04/04/2025 16:00, heure de Paris

## Profil du poste

Description du poste (Français) : Histoire grecque antique Niveaux d'enseignement : Licence, Master Unité de Recherche : UMR 7041 ArScAn, équipe ESPRI-LIMC (Espaces, pratiques sociales et images dans les mondes grec et romain et Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae).

Description du poste (Anglais) : Ancient Greek History Teaching levels: Bachelor's Degree, Master's degree Research Unit : UMR 7041 ArScAn, ESPRI-LIMC (Espaces, pratiques sociales et images dans les mondes grec et romain et Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae).

Domaine(s) et sous-domaine(s) de recherche EURAXESS :

Ancient history - History

## Enseignement

Composante principale : UFR SSA

Adresse : 200 avenue de la République

Complément d'adresse :

Code postal : 92000

Ville : Nanterre

Pays : FRANCE

## Recherche

Laboratoire(s) : Archéologies et Sciences de l'Antiquité

## Coordonnées du service – contact(s) établissement

Nom du service : SPE OPERATIONS COLLECTIVES

Adresse électronique générique : spe.operations.collectives@liste.parisnante.fr

Numéro de téléphone : +33140977987

## Informations pratiques

Lien : <https://www.parisnante.fr/recrutement-nous-rejoindre/session-synchronisee>

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : MCF 546
<b>Corps :</b>	Maître(sse) de conférences	
<b>Section 1 :</b>	Section 21, Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	
<b>Section 2 :</b>		
<b>Section 3 :</b>		
<b>Profil :</b> <b>(100 caractères maximum)</b> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	<p>Histoire grecque antique</p> <p>Niveaux d'enseignement : Licence, Master</p> <p>Unité de Recherche : UMR 7041 ArScAn, équipe ESPRI-LIMC (Espaces, pratiques sociales et images dans les mondes grec et romain et <i>Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae</i>).</p>	
<b>Job profile :</b> <b>(en anglais, 300 caractères max)</b> <b>Rubrique obligatoire</b>	<p>Ancient Greek History</p> <p>Teaching levels: Bachelor's Degree, Master's degree</p> <p>Research Unit : UMR 7041 ArScAn, ESPRI-LIMC (Espaces, pratiques sociales et images dans les mondes grec et romain et <i>Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae</i>).</p>	
<b>Research fields :</b> <b>(cf. nomenclature)</b> <b>Rubrique obligatoire</b>	218 Ancient History	
<b>Mots-clés :</b> <b>(cf. nomenclature,</b> <b>5 mots-clés maximum)</b>	<p>Histoire grecque</p> <p>Épigraphie grecque</p>	

ENSEIGNEMENT	
<b>Composante :</b> <b>(40 caractères maximum)</b>	UFR SSA, Sciences Sociales et Administration Direction : Franck Collard fcollard@parisnanterre.fr
<b>Référence composante :</b> <b>(40 caractères maximum)</b>	Francine Ledenou : <a href="mailto:francine ledenou@parisnanterre.fr">francine ledenou@parisnanterre.fr</a>
<b>Profil détaillé :</b>	<p>Ce poste permettra d'assurer, au sein du Département d'Histoire, les enseignements d'histoire ancienne, grecque et romaine, au niveau Licence pour les CM et/ou les TD, en présentiel ou à distance (COMETE).</p> <p>Le ou la candidat(e) retenu(e) sera amené(e) à intervenir en Master dans le Parcours « Mondes Anciens et Médiévaux » et, le cas échéant, à effectuer des interventions au niveau D ainsi qu'au sein de l'équipe</p>

	<p>ESPRI/LIMC portée par l'UMR 7041 ArScAn (Archéologie et Sciences de l'Antiquité) et hébergée dans la MSH Mondes dans le cadre suivant : co-direction de mémoires, participation à des séminaires de recherche.</p> <p>Le ou la candidat(e) retenu(e) sera également amené(e) à participer à la préparation aux concours d'enseignement au sein du département d'histoire (CAPES d'histoire-géographie et agrégation d'histoire, master MEEF) et sera donc, de préférence, lui-même ou elle-même titulaire de l'un de ces concours.</p> <p>Il ou elle prendra sa part des responsabilités réparties entre les membres du département : responsabilités pédagogiques comme enseignant référent, direction de formation en Licence le cas échéant. Pour toutes ces raisons, une expérience pédagogique substantielle dans l'enseignement supérieur est requise.</p>
<b>Département d'enseignement :</b>	Département d'Histoire
<b>Equipe pédagogique :</b>	UFR de Sciences Sociales et Administration (SSA) <a href="http://ufr-ssa.parisnanterre.fr">http://ufr-ssa.parisnanterre.fr</a> Département Histoire
<b>Directeur de département :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i>	Arnaud Exbalin : <a href="mailto:aexbalin@parisnanterre.fr">aexbalin@parisnanterre.fr</a>
<b>URL du département :</b>	<a href="https://dep-histoire.parisnanterre.fr/">https://dep-histoire.parisnanterre.fr/</a>

RECHERCHE	
<b>Laboratoire 1 :</b> <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	UMR 7041 ArScAn (Archéologies et sciences de l'Antiquité) Research laboratory: UMR 7041 ArScAn (Archaeology and Sciences of Antiquity)
<b>Laboratoire 2 :</b>	
<b>Laboratoire 3 :</b>	
<b>Laboratoire 4 :</b>	
<b>Profil détaillé :</b>	<p>UMR 7041 ArScAn (Archéologies et sciences de l'Antiquité) Research laboratory: UMR 7041 ArScAn (Archaeology and Sciences of Antiquity)</p> <p>Au sein de l'UMR 7041 ArScAn (Archéologies et sciences de l'Antiquité), le titulaire du poste sera rattaché à l'équipe ESPRI-LIMC. Il participera aux programmes de recherche développés dans cette équipe ; plus largement, il contribuera aux activités scientifiques et à l'animation de la recherche au sein du laboratoire ArScAn.</p> <p>En rattachement à l'équipe ESPRI-LIMC, le collègue recruté pourra s'intégrer au sein des axes « sources, corpus, instruments », « territoires et espaces de contact » et/ou « culture politique et citoyenneté », en animant le cas échéant un projet personnel et en</p>

	<p>participant à différents projets collectifs en cours. Il veillera non seulement à s'intégrer dans un ou plusieurs de ces axes, mais aussi à déployer des programmes transversaux, voire internationaux, en fonction de ses propres centres d'intérêt, en concertation avec ses collègues travaillant sur le monde gréco-romain au sein de l'UMR 7041.</p> <p>Parmi les compétences requises, une excellente connaissance personnelle de la langue et des documents grecs est demandée, pour une approche directe des textes notamment épigraphiques. Compte tenu des thématiques et axes de recherche de l'UMR et de l'équipe, le maniement des sources matérielles et archéologiques est considéré comme le bienvenu.</p>
<p><b>Directeur de labo :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i></p>	<p>Ricardo Gonzalez Villaescusa (directeur) ricardo.gv@parisnanterre.fr Tél. : 01 46 69 26 43</p> <p>Zoé TSIRTSONI (directrice adjointe): <a href="mailto:zoi.tsirtsoni@cnrs.fr">zoi.tsirtsoni@cnrs.fr</a></p> <p>Laurent Costa (directeur-adjoint) <a href="mailto:laurent.costa@cnrs.fr">laurent.costa@cnrs.fr</a></p> <p>L'équipe ESPRI-LIMC est dirigée par Christel Muller (responsable ESPRI) : <a href="mailto:christel.muller@parisnanterre.fr">christel.muller@parisnanterre.fr</a> et par Evelyne Prioux (responsable LIMC): <a href="mailto:evelyne.prioux@cnrs.fr">evelyne.prioux@cnrs.fr</a></p>
<p><b>URL du labo :</b></p>	<p><a href="https://arscan.parisnanterre.fr/">https://arscan.parisnanterre.fr/</a></p>
<p><b>Descriptif du labo :</b></p>	<p>L'UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) est une unité associant quatre tutelles : le CNRS, les universités Paris 1-Panthéon-Sorbonne et Paris Nanterre, le ministère de la Culture et deux partenaires : l'université Paris 8-Vincennes et l'INRAP. Elle est située sur le campus de Paris Nanterre, dans la MSH Mondes, bâtiment René-Ginouvé et bâtiment Max-Weber.</p> <p>Son champ d'action va de la préhistoire ancienne à la période moderne (archéologie, histoire, histoire de l'art, philologie) et s'exerce sur tous les continents, avec une forte implication dans un couloir allant des confins orientaux de l'Asie centrale à l'Europe du Nord-Ouest.</p> <p>Elle comprend 12 équipes, 1 thème transversal ArchéoFab/archéologie du Bassin parisien, 16 projets collectifs de recherche, regroupés en quatre grandes thématiques (Penser l'archéologie ; Construire l'espace ; Appropriation ; Étudier la matérialité), met en œuvre ou participe à de nombreux programmes scientifiques et possède plusieurs plateformes techniques.</p> <p>Elle participe à 2 LabEx (Les passés dans le présent ; DynamiTe) et à l'EUR ARCHAL portée par l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne. Les enseignants-chercheurs de Paris Nanterre ayant une HDR sont rattachés à l'ED395 Espaces-Temps-Cultures de l'Université Paris Nanterre.</p> <p>ESPRI-LIMC est l'une des 12 équipes de l'UMR 7041 ArScAn (Archéologies et sciences de l'Antiquité) : <a href="https://arscan.parisnanterre.fr/umr-7041/equipes/equipe-limc-espri/">https://arscan.parisnanterre.fr/umr-7041/equipes/equipe-limc-espri/</a></p>

	<p>L'équipe ESPRI/LIMC appuie ses orientations scientifiques sur une composition pluridisciplinaire qui permet une collaboration étroite entre spécialistes des textes, archéologues et spécialistes de l'analyse des images. Elle est clairement orientée d'une part vers l'édition et l'étude de sources primaires (épigraphie, archéologie, prosopographie, iconographie), avec la direction de LIMC-France et celle de grands chantiers nationaux et internationaux (Grèce, Italie, Égypte) en lien étroit avec les Écoles Françaises à l'Étranger et le Ministère des Affaires Étrangères, d'autre part vers l'analyse historique de ces données et l'animation de séminaires et colloques internationaux, qui lui assure une excellente reconnaissance internationale dans les domaines de l'histoire et de l'historiographie, de l'histoire de l'art et de l'analyse iconographique.</p>
--	---

<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES</b>	<p>Implication dans le montage des projets pédagogiques (y compris en enseignement à distance) et des projets de recherche, ainsi que dans l'administration du département ou de l'UFR selon les besoins.</p>
--	---

<b>MOYENS</b>	
<b>Moyens matériels :</b>	
<b>Moyens humains :</b>	<p>UMR 7041 ARSCAN : 250 membres permanents Équipe ESPRI : une douzaine de membres permanents, une vingtaine de doctorants et de jeunes docteurs</p>
<b>Moyens financiers :</b>	
<b>Autres moyens :</b>	

<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	
<b>Compétences particulières requises :</b>	

<b>AUDITION DES CANDIDATS</b>	
<b>L'audition inclus une mise en situation professionnelle</b>	Non

<b>Le cas échéant, description des modalités de mise en situation</b>	
---	--

**MENTION PARTICULIERE :**

**Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.**

## DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : [https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_enseignants\\_chercheurs\\_Odyssee.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm)

### 1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

**À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.**

<b>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une pièce d'identité avec photographie;</li><li>➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU</li><li>➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition;</li><li>➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents;</li><li>➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <b><u>ou</u></b> si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <b><u>ou</u></b> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.</li></ul>
<b>CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une pièce d'identité avec photographie;</li><li>➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique</li><li>➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition;</li><li>➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.</li></ul>

<p><b>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une pièce d'identité avec photographie;</li> <li>➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions;</li> <li>➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition;</li> <li>➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents;</li> <li>➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 <sup>(1)</sup> et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret <sup>(2)</sup>, le diplôme et le rapport de soutenance,</i>  <b>OU si</b> le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi.  <b>OU si</b> le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document;</li> <li>➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur.</li> </ul> <p><i>(1) L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</i>  ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes :  1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU;  2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine;  3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique;  4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure;  5° Magistrats de l'ordre judiciaire ;  6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation;  7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.</p> <p><i>(2) L'Article 40-2-1</i>  Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.  Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</p>
<p><b>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une pièce d'identité avec photographie;</li> <li>➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...);</li> <li>➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités</li> <li>➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition;</li> <li>➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents;</li> <li>➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit,  <b>OU si</b> le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi.  <b>OU si</b> le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.</li> </ul>

 **Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odyssee.**

**Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2025, le 4 avril 2025).**

## =) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

## =) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3<sup>e</sup> catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

### Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

## **2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES**

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_enseignants\\_chercheurs\\_Odyssee.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm)



**L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 4 avril 2025 à 16h (heure de Paris).**



**Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.**

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



**Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.**

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.